

Commission Ressources humaines et administration

Feuille de route pour la mandature associative 2020-2023

PRESIDENT : GIL AVEROUS, VICE-PRESIDENT DE L'ADCF, PRESIDENT DE CHATEAUROUX METROPOLE

PERIMETRE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

Les travaux de la commission « ressources humaines et administration » ont pour objet les questions de ressources humaines qui se posent spécifiquement aux intercommunalités. L'accent est mis sur une approche stratégique qu'illustrent des sujets tels que la déclinaison RH des projets de territoire, la mutualisation des services ou l'organisation des services en vue d'accompagner les évolutions récentes et futures de l'intercommunalité.

Comptant plus de 260 000 agents en 2018, les intercommunalités sont, parmi les collectivités, le troisième plus gros employeur public local après les communes (plus d'1 million d'agents) et les départements (280 000) – les hôpitaux publics en employant 1,168 million. Leurs responsabilités et les enjeux qui se présentent à elles en tant qu'employeurs constituent le second volet proposé aux membres de la commission, particulièrement dans la suite de la loi de transformation de la fonction publique dont la mise en œuvre se poursuit.

Les membres de la commission sont amenés à débattre de ces sujets en vue de préparer les positions de l'AdCF et d'orienter son action dans ce domaine (action auprès du Gouvernement et du Parlement, sujets d'enquête et d'études, partages de pratiques entre les intercommunalités, etc.).

CONTEXTE

La mandature 2014-2020 a été caractérisée par de nombreux transferts de compétences et un important mouvement de fusions et d'extensions de périmètres. Ces évolutions d'ampleur ont suscité de nombreuses questions en matière de ressources humaines intercommunales, dont les conséquences se poursuivent pour certaines. A ce mouvement a succédé en 2020 la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19.

L'installation des équipes intercommunales élues en 2020 implique que les nouveaux élus investissent leur rôle d'employeurs. Le début de la mandature 2020-2026 correspond également à la mise en application de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 : plusieurs ordonnances et décrets doivent encore être préparés et les effets de sa mise en œuvre mériteront d'être étudiés.

Au niveau national, l'action de l'AdCF en matière de ressources humaines s'inscrit dans le cadre de la Coordination des employeurs territoriaux, qui regroupe de façon informelle les principales associations de collectivités – AdCF, Villes de France, France urbaine, AMRF, AMF, APVF, ADF, Régions de France – ainsi que la FNCDG et le CNFPT. Réunie une fois par mois, elle favorise les échanges entre les employeurs territoriaux et a permis l'élaboration de positions communes.

THEMATIQUES

- Projet d'administration et projets de services
- Mutualisation
- Effectifs des intercommunalités au sein du bloc communal
- Gestion prévisionnelle de l'emploi, des effectifs et des compétences
- Recrutements :
Besoins actuels et à venir
Attractivité des métiers territoriaux

Selon l'actualité et les demandes des membres de la commission, d'autres thématiques de travail seront ajoutées à cette feuille de route.

Référent AdCF :

Simon Mauroux
Responsable des affaires juridiques et institutionnelles
s.mauroux@adcf.asso.fr

